

Saint-Martin-d'Hères, Le 24 septembre 2024

Conseil d'administration du mardi 24 septembre 2024 AVIS n°CA-2024-33

Nature : AFFAIRES JURIDIQUES
Objet : Nomination de la déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 12 mars 2024 (délibération n°CA-2024-08),
Vu la Charte pour l'Egalité, contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, adoptée en Conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 6 juillet 2021 (délibération n°CA-2021-24)

Le présent avis vise à émettre un avis sur la nomination de la déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Maître Marie-Xavière BILLET est avocate au barreau de Grenoble ainsi que médiatrice rattachée au Centre des avocats médiateurs en Isère. Par son métier et son mandat, Maître BILLET dispose des compétences et de l'expérience nécessaire pour assurer le rôle de déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Conformément à la charte adoptée par l'IEP de Grenoble lors du conseil d'administration du 6 juillet 2021, l'établissement doit avoir recours à une déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Ses expériences en tant qu'avocate et médiatrice vont permettre de mettre en œuvre les exigences nationales et de l'établissement dans la lutte contre les inégalités, les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Le président fait procéder au vote.

Conseil d'administration

Résultat du vote

Nombre de présents	12
Nombre de procurations	9
Votre « Pour »	21
Vte « Contre »	00
Abstentions	00

Décision du conseil d'administration : Avis favorable à l'unanimité en faveur de la nomination de Maître BILLET en tant que déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

Jean-Luc NEVACHE
Président du conseil d'administration

